

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUILLET 2022 à 18h00

COMPTE-RENDU

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, REIN Murielle

Excusés: BARTHE Touria, DROGUE Christophe

Nombre de votants:7

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Délibérations

◆ Tableau des effectifs

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité comme suit à compter du 21 juillet 2022:

Poste Emploi					Agent
Date et N° de délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Statut de l'Agent
Filière Administrative					
6 mai 2019 2019_20	Adjoint administratif	C	35h	Secrétaire de mairie	Titulaire
Filière Technique					
5 mai 2021 2021_17	Adjoint technique	C	35h	Agent technique	Titulaire
Filière Médico-sociale					
3 juin 2019 2019_30	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	C	35h	ATSEM	Titulaire
Filière Animation					
27 juin 2022 2022-25	Adjoint d'animation territorial	C	14h30	Agent d'animation	Contractuel

-PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

◆ Attribution d'un présent pour un agent

La commune afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires pour des évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage.

Le cadeau matériel sous forme de bon d'achat ou de chèque cadeau, sera d'une valeur maximum de 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

-VALIDE le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre d'évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage dans la limite de 150€.

-DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6232 du budget principal.

◆ Travaux de rénovation du bâtiment du presbytère demande d'aide financière au SDED

La commune de Saint-Julien-en-Vercors projette des travaux sur le bâtiment de l'ancien Presbytère, sis au 35 chemin du Pas du Fouillet, consistant notamment à :

-l'installation de nouvelles huisseries

-l'installation d'un volet roulant

-l'isolation thermique du bâtiment

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 11 424.34 HT.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de "Travaux d'isolation du bâtiment du Presbytère"
- CEDE à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

◆ Remboursement de frais d'électricité

Le Maire, M Pierre-Louis Fillet explique au conseil municipal que le locataire du 35 chemin du Pas du Fouillet, a été victime d'un incendie de cheminée le 17 décembre 2021. Suite à cet incendie, le locataire a dû se chauffer électriquement en attendant les travaux de réparation de sa cheminée.

Le locataire a fait une demande d'indemnisation auprès de la commune concernant sa surconsommation d'électricité entre le 17 décembre 2021 et le 3 mai 2022.

Il a fourni à la commune ses relevés de compteurs ainsi que les sommes économisées sur le bois de chauffage non utilisé, pour l'établissement du montant de remboursement qui s'élève à 188.89€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'indemnisation financière par la commune à hauteur d'un montant de 188.89€.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Décisions

Salle de répétition pour la chorale

La chorale reprend à compter du mois de septembre avec une nouvelle chef de chœur et souhaite utiliser la salle du Fouillet le lundi de 19h à 20h30. Les élus valident cette demande. Il sera demandé à la chorale de remettre la salle en l'état, de la nettoyer et de la laisser libre à la demande de la mairie en cas d'usage impératif de la celle-ci.

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères à Ponson pose problème car les conditions de manœuvre pour le camion sont très contraignantes. Ce point de collecte sera supprimé le 1er septembre après information des habitants.